

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 avril 2017

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-4-10-9

**Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage  
politiques publiques

**Service consulté**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCES (ASSOCIATION  
CHRÉTIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE)**

Résumé : Dans le cadre du développement de ses actions d'insertion, l'association ACCES développe son activité de chantier d'insertion dans le secteur des espaces verts. Le Département a inscrit les budgets nécessaires à son budget primitif 2017 pour allouer une aide exceptionnelle et non renouvelable de 108 835 € à l'association. Il est proposé d'approuver la convention afférente à cette aide et d'autoriser le Président à la signer.

En octobre 2016, l'association ACCES a décidé de développer significativement l'activité de chantiers d'insertion dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Pour ce faire, elle a investi dans du nouveau matériel et recruté du personnel encadrant les chantiers ainsi que des équipes chantiers. Elle a démarré son activité en octobre 2016.

Pour mémoire, l'association départementale d'entraide et d'insertion sociale (ADEIS), à cette période, était en cours de dissolution. Afin de préserver, à l'échelon départemental, les quotas de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), elle avait contacté plusieurs chantiers d'insertion oeuvrant dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Seule l'association ACCES avait répondu favorablement à cet appel.

Ces raisons font que le Département, à titre tout à fait exceptionnel souhaite soutenir l'association ACCES dans ce développement.

L'aide exceptionnelle d'un montant de 108 835 € n'est consentie que pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, période jugée nécessaire pour stabiliser cette activité. Concrètement, cette aide maximale de 108 835 € ouvre la possibilité de créer 4 731 heures de travail au bénéfice de publics en parcours d'insertion.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à l'Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité une subvention de fonctionnement de 108 335 euros pour le développement de ses actions d'insertion dans le secteur des espaces verts, 50 % de la subvention sera versée à la signature de la présente convention ; le solde sera versé sur présentation des pièces justifiant l'emploi de la subvention et agréées par le Département,
- d'approuver la convention telle que jointe en annexe au présent rapport ,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN